

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_19
id. 6370

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), Mme DELBREIL (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme DUCASSE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE

-

AMORTISSEMENT DES BIENS RÉGULARISATION

Le service de gestion comptable de Tarn-et-Garonne a informé le Département que l'amortissement comptable de biens inscrits à l'actif de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne doit être régularisé.

Il s'agit des biens inscrits sous le numéro d'inventaire ci-après :

Numéro d'inventaire	Date d'acquisition	Libellé	Valeur nette
161-19	1 janvier 1987	Réseau d'assainissement	132 883,43 €
162-118	1 janvier 1988	Éclairage public espaces verts	108 563,50 €
Intégrés à l'actif avant le 1^{er} janvier 2004			241 446,93 €
308-7721A7723	15 mars 2006	Aménagement voirie 2006	5 969,72 €
315	8 mars 2007	Travaux 2007 réseaux divers	20 235,51 €
353	18 juillet 2007	Circuits piscine	4 956,58 €
419	18 juin 2008	Rénovation réseau piscine	181 604,64 €
420/7768	24 juin 2008	Travaux démolition dalle local piscine	6 718,27 €
469/3609	28 mai 2009	Travaux installation pompe hydraulique	29 594,35 €
478/5109	5 octobre 2009	Armoires électriques camping	9 979,42 €
485	31 décembre 2009	Irrigation d'un terrain de grand jeux	15 169,66 €
489	31 mars 2010	Travaux 2010 réseaux divers	6 407,31 €

Les biens n°161-19 et 162-118 concernent des travaux effectués avant le 1^{er} janvier 2004, ils n'avaient pas été amortis.

Pour remédier à cela, il est nécessaire de reconstituer l'amortissement, comme cela est permis depuis le passage à la nomenclature M52, par l'opération non budgétaire suivante :

- débit du compte 1068 pour la somme de 241 446,93 €
- crédit du compte 28153 pour la somme de 241 446,93 €

Cette opération ayant un impact sur le compte 1068 qui correspond à l'affectation du résultat et, afin de permettre au Payeur de procéder aux écritures comptables, il est proposé d'autoriser cette opération comptable non budgétaire.

L'amortissement des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2004 vont faire l'objet d'un rattrapage pour un montant total de 194 843 € (détaillé en annexe) avec un étalement sur 2 ans soit 97 421 € en 2022 et 97 422 € en 2023.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées la régularisation de l'amortissement des années passées pour un montant de 241 446,93 € par opération d'ordre comptable non budgétaire au crédit du compte 28153 d'amortissement et au débit du compte 1068 concernant la base de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL